

Zeitschrift: SVPW-Jahrbuch = Annuaire ASSP
Herausgeber: Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft
Band: 32 (1992)

Artikel: Le clivage centre-périphérie dans le perspective de la construction européenne
Autor: Rennwald, Jean-Claude
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-172915>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 02.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Jean-Claude Rennwald

Le clivage centre-périphérie dans la perspective de la construction européenne

Le processus d'intégration européenne va-t-il changer de manière substantielle les données du clivage centre-périphérie, tel que défini dans le paradigme de Rokkan? L'auteur tente de répondre à cette question à l'aide d'acquis théoriques et à la lumière de quatre mobilisations ethno-régionales: Corse, Catalogne, Pays basque et Jura. Au terme de son analyse forcément prospective, il arrive à la conclusion que les conflits relevant de l'opposition entre un centre et une périphérie ne sortiront guère du cadre national, à court et à moyen terme. Cette prévision résulte du constat que la construction de l'Europe politique accuse un retard par trop important sur celle de l'Europe économique. Selon les circonstances, cette affirmation doit toutefois être nuancée. A son avis, l'Europe peut renforcer la position des régions situées dans des Etats à structures décentralisées, tout en favorisant le développement de la coopération régionale transfrontalière.

Wird der Vorgang der europäischen Integration die Grundlagen des Gegensatzes Zentrum/Peripherie – wie er im Paradigma von Rokkan definiert wird – erschüttern? Der Verfasser unternimmt den Versuch, auf diese Frage eine Antwort zu erbringen, indem er theoretische Erkenntnisse auf vier Beispiele von ethno-regionalen Bewegungen (Korsika, Katalonien, Baskenland, Jura) anwendet. Aufgrund einer prospektiven Analyse kommt er zum Schluss, die sich auf den Gegensatz zwischen Zentrum und Peripherie beziehenden Konflikte würden kurz- und mittelfristig kaum den nationalen Rahmen überschreiten. Diese Voraussage ergibt sich aus der Feststellung, das politische Europa hinke hinter dem wirtschaftlichen Europa nach. Je nach Umständen muss diese Aussage aber relativiert werden. Seiner Meinung nach könnte Europa die Stellung der in Staaten mit dezentralen Strukturen liegenden Regionen stärken und gleichzeitig die Entwicklung regionaler grenzüberschreitender Zusammenarbeit fördern.

I. Introduction

Québec, Irlande, Pays basque, Corse, Jura: ces dernières décennies, les conflits ethno-régionaux relevant du clivage centre-périphérie se sont intensifiés, voire multipliés dans les pays occidentaux. Dans quelques rares cas, les mobilisations nationalitaires ont débouché sur des solutions, du moins partielles, du conflit: création du canton du Jura, augmentation des compétences accordées aux régions espagnoles. En Europe orientale, la chute des régimes communistes a favorisé une renaissance, ou si l'on préfère une expression plus ouverte des revendications nationalistes.

Jusqu'ici, la plupart des antagonismes propres au clivage centre-périphérie se sont développés dans le cadre des Etats-nations, ou, dans le cas du Jura, à l'intérieur d'un canton membre de l'Etat fédéral. La grande question qui se pose aujourd'hui consiste à savoir si ces conflits vont se perpétuer sous cette forme, ou si le processus d'intégration européenne et l'avènement du grand marché unique vont modifier les données du problème. Plus concrètement, les revendications des Basques, des Bretons ou des Irlandais vont-elles quitter le terrain national pour s'exprimer et parvenir à des solutions dans un cadre européen? La construction de l'Europe offre-t-elle ou non de meilleures chances d'émancipation aux «nations sans Etat»? On admettra qu'il n'est pas aisé de répondre à ces questions, qui relèvent du domaine de la prospective, et à propos desquelles les sources ne sont pas très abondantes. Notre hypothèse est double:

1. Le processus en cours sur la scène européenne ne va pas fondamentalement changer les données du clivage centre-périphérie, du moins à court et à moyen terme. Et cela pour une raison bien simple: si, dans la perspective du grand marché, les Etats européens ont renoncé à de nombreuses compétences économiques, ils garderont la quasi totalité de leurs prérogatives politiques. La plupart des questions liées à leur souveraineté ainsi qu'à leur organisation interne (décentralisation, régionalisation, etc.), et donc aux rapports entre les Etats centraux et les périphéries, ne seront pas réglées à l'échelle de l'Europe.
2. Dans certains cas, lorsqu'un peuple est par exemple partagé entre deux Etats, le processus d'intégration est cependant susceptible de favoriser des rapprochements liés à ce que d'aucuns appellent la «taille critique» des régions sur la scène européenne. Encore faut-il que les structures des Etats concernés ne soient pas trop différentes.

L'examen de ces hypothèses passera tout d'abord par un rappel des notions de clivage centre-périphérie et de «colonialisme intérieur». Après quoi nous évoquerons la transition de l'Etat-nation au cadre européen, sur le plan théorique et aux moyens de quatre cas d'école: la Corse, la Catalogne, le Pays basque et le Jura. Nous tenterons finalement de tirer un bilan et quelques perspectives.

II. Clivage centre-périphérie et mobilisation nationaliste

Notre démarche s'inscrit dans le cadre analytique défini par Rokkan (Lipset/Rokkan 1967), qui fait une large place à l'histoire. Rokkan montre que quelques grandes fractures historiques sont à l'origine des divisions et des quatre clivages qui, aujourd'hui encore, marquent fondamentalement la vie politique des sociétés européennes: possédants-travailleurs, Eglise-Etat, rural-urbain, centre-périphérie.

Selon Charlot (1985: 445), le clivage centre-périphérie constitue l'apport le plus original de Rokkan, qui «rassemble en un principe unique les oppositions ethniques, linguistiques, raciales et régionales entre un centre édificateur d'une culture nationale et les populations assujetties de la périphérie». Le clivage nationaliste est selon nous la forme la plus prononcée que peut prendre l'opposition entre le centre et la périphérie. Rappelons que celle-ci résulte de la révolution nationale, et qu'elle oppose la culture et les intérêts du centre aux populations ethniquement ou religieusement distinctes des provinces de la périphérie.

Seiler (1982) souligne que «la révolution nationale et le processus d'édification de l'Etat-nation ne firent pas qu'opposer fonctionnellement Eglise et Etat pour le contrôle des appareils et mécanismes de socialisation. Ils se heurtèrent, territorialement et culturellement, à la résistance des périphéries, c'est-à-dire à des populations ethniquement, linguistiquement ou religieusement distinctes de la culture qu'entend imposer le centre de la nation. Ce clivage affecta de nombreux pays au siècle dernier et soit se vit institutionaliser et donc neutraliser, soit conduisit à l'indépendance de la Norvège, de l'Irlande, de l'Islande et de Malte.»

Ce clivage a donné naissance à des partis de type centraliste, partisans de la construction de l'Etat-nation, et à des formations qui tentent d'organiser la défense ou la résistance des périphéries. Depuis le début des années soixante, on a pu observer une renaissance des tensions entre centre et périphérie dans de nombreux pays occidentaux, comme le montrent les problèmes basque, irlandais, corse, breton, wallon ou québécois. Avant et après la chute des régimes communistes, ce phénomène s'est aussi manifesté avec force en Europe orientale et en URSS.

Malgré des situations souvent très différentes, les partis de défense de la périphérie, comme les formations autonomistes, ont un certain nombre de traits communs. Seiler (1980) souligne que leur implantation se limite à une seule région, que leur projet anti-centraliste prend souvent des allures de populisme social, et enfin que leur base sociale et électorale est nettement de culture interclassiste. Mény (1988: 43) ajoute que «les partis régionalistes tendent souvent à se comporter comme des partis «hégémoniques» qui rassemblent ou tentent de rassembler sous leur bannière l'ensemble de la population.»

Pertinentes, ces observations doivent être nuancées, en ce sens que dans les années soixante, notamment à partir de Mai 1968, nombre de partis périphéristes européens ont combiné lutte nationale et revendications socio-économiques. Certains d'entre eux ont été conduits à adopter des positions de gauche marquées, et à développer une contestation radicale du capitalisme. Dans certains cas (Pays basque, Irlande), ce combat s'est doublé (se double) d'une lutte armée.

A notre sens, défense de la périphérie n'est pas automatiquement synonyme de revendication nationaliste. De vives tensions peuvent parfois apparaître entre un centre et une province (ou une région), sans qu'il en résulte forcément un affrontement de type nationaliste. Un conflit entre Paris et la Franche-Comté portant sur le développement économique régional ne saurait par exemple s'inscrire dans ce clivage particulier. Pour Rokkan et Urwin (1983: 103), cela tient surtout au fait qu'en Franche-Comté, le français a été parlé par l'élite bien avant la conquête politique finale, et que ce territoire a été intégré très tôt et complètement au système français. Dulong (1978: 15-18) a fait des constatations semblables s'agissant du Nord de la France et de la Lorraine, où un régionalisme ne s'appuyant pratiquement que sur des revendications socio-économiques n'a jamais débouché sur une mobilisation aussi forte qu'en Corse ou en Bretagne.

Pour qu'une action de défense de la périphérie se transforme en revendication nationaliste (autonomiste, régionaliste ou indépendantiste), il faut que l'identité culturelle du territoire concerné soit en jeu. Dans cette perspective, deux éléments, la langue et la religion, jouent généralement un rôle central. Les deux phénomènes peuvent parfois se superposer. Certes, selon Maugué (1979: 62), «on ne peut pas pour autant considérer que le facteur religieux soit un élément constitutif de la nationalité au même titre que la langue», alors que pour Breton (1981: 62) «la religion entraîne parfois de véritables sécessions à l'intérieur d'une même ethnie». Il n'en demeure pas moins que pratiquement toutes les mobilisations ethno-régionales reposent soit sur la religion, soit sur la langue, ou sur les deux. Dans plusieurs cas, la langue a pris le relais de la religion comme moteur de la mobilisation. Cette combinaison, ou plutôt cette succession des deux facteurs est frappante dans le cas du Québec, et peut aussi être observée dans le conflit jurassien. L'articulation religion/langue a également joué un rôle dans certains nationalismes du tiers monde, ainsi qu'en Europe orientale et dans l'ex-URSS.

Dans la plupart des conflits nationalitaires, c'est le plus souvent la langue qui est le facteur essentiel d'identification et de mobilisation. Un point de vue partagé par Rokkan et Urwin (1983: 131), lesquels remarquent que dans beaucoup de luttes ethno-nationales, «la langue est la ressource-clef». Ce qui confirme l'idée que «la langue est certainement le trait fondamental permettant de caractériser et d'identifier une ethnie» (Breton 1981: 32). Mais il y a des exceptions. En Irlande, par exemple, où le gaélique a presque disparu comme langue vernaculaire, c'est la religion qui est la principale manifestation du sentiment national.

A ces deux éléments, Mény (1988: 73) en ajoute un troisième, la défense du territoire: «Le régionalisme devient ainsi l'un des instruments les plus adéquats d'articulation d'intérêts disparates sur une base territoriale.» Cette importance du territoire avait déjà été soulignée par Rokkan et Urwin (1983: 123), lesquels estiment que «pour une mobilisation périphérique, le territoire est le point de départ le plus approprié». Tout cela nous conduit à l'idée que le clivage nationaliste est une variante, un approfondissement, du clivage centre-périphérie. Il se manifeste dès le moment où l'opposition entre le centre et la population de la périphérie débouche sur une mobilisation dans laquelle la langue et/ou la religion jouent un rôle central, tout en se déroulant sur un territoire donné. Mais il est relativement évident qu'une lutte

nationale engendrée par un conflit religieux et/ou linguistique aura encore plus d'impact si les discriminations linguistiques et/ou religieuses recourent des inégalités économiques et sociales entre le centre et la périphérie. Ces dernières ne sont cependant pas suffisantes pour donner naissance à une mobilisation nationaliste, comme l'explique Badie (1988: 154): «Les facteurs d'ordre territorial et surtout culturel se révèlent plus déterminants que le facteur économique qui paraît lui-même avoir un effet plus décisif en cas de pauvreté de la périphérie, alors victime de «colonialisme intérieur», qu'en cas d'opulence. Une identité culturelle nettement affirmée est en toute situation mobilisatrice; elle se trouve, en revanche, nettement plus porteuse de revendications que le contexte économique est défavorable (Jura, Irlande du Nord, Haut-Adige ou Corse).»

Seiler (1982: 19) estime qu'il faut aussi tenir compte de la dimension politique: «Trois variables concourent à la prise de conscience de la périphérie: la centralisation politique, la centralisation culturelle et le développement économique inégal. Elle résultera de la combinaison de ces trois variables agissant sur un territoire à population culturellement hétérogène.»

III. Le «colonialisme intérieur»

La démarche de Lafont s'inscrit dans une perspective semblable. Abordant la situation des minorités nationales en France, Lafont (1973: 31), en tire les enseignements suivants:

- Le déséquilibre créé par la jonction au XIX^e siècle du centralisme étatique et de l'aventure capitaliste moderne a fait coïncider très largement le sous-développement économique avec le découpage ethnique.
- Cette coïncidence donne un contenu à l'identité ethnique, et fait concevoir le fait colonial comme total, affectant à la fois l'existence matérielle des collectivités historiques et leur critère culturel d'existence.
- Par conséquent, les variations zonales de salaires, la rareté de l'emploi dans les régions périphériques de l'Etat, l'expatriation à laquelle sont tenues les populations font par exemple des travailleurs bretons des exploités à deux niveaux, parce que travailleurs et parce que bretons; inversement, les travailleurs des régions de pointe, s'ils sont exploités comme travailleurs, profitent tout de même des structures économiques du «colonialisme intérieur».

Cette thèse est assez proche de celle de Hechter (1975), pour qui la division culturelle du travail, qui repose sur le clivage centre-périphérie, se caractérise par une répartition inégale des ressources et du pouvoir entre le centre et la périphérie. La division culturelle du travail devient ainsi la manifestation la plus évidente de la «colonisation intérieure» d'un espace culturel distinct.

Cette notion de «colonialisme intérieur» défendue par Lafont et Hechter repose sur une analogie entre la domination des anciennes colonies du tiers monde et la situation

des régions et provinces périphériques des Etats industriels modernes: la diffusion inégale du processus de modernisation a engendré une distribution déséquilibrée des ressources et de la puissance. Cela n'a pas seulement entraîné la formation d'antagonismes nouveaux et la constitution de nouvelles classes sociales, mais aussi l'instauration et le renforcement de la dépendance régionale. Dans ce cadre, le centre contrôle les mécanismes qui régissent la division régionale du travail, ainsi que l'attribution des fonctions et des statuts sociaux principaux. Si Hechter avance l'idée de division culturelle du travail, c'est parce que la division régionale du travail entre le centre et la périphérie coïncide avec un découpage ethnique du territoire.

L'exemple de l'Ecosse, qui a conservé certaines spécificités (système d'éducation, droit écrit d'origine romaine), montre la pertinence de cette thèse. Car si les mouvements régionalistes, autonomistes ou indépendantistes écossais ont toujours défendu ces particularités, leurs idées ont gagné du terrain avec l'aggravation des difficultés socio-économiques. «Les graves problèmes nés de la crise économique de l'Ecosse commencée dans la période entre les deux guerres, avec les conséquences typiques sur l'emploi (chômage, migrations), le revenu (bas salaires), les structures productives (obsolescence des usines et des équipements, détériorations des conditions de travail), l'habitat (vieillesse des maisons et du tissu urbain, dégradation du niveau d'hygiène, etc.), les communications (retard dans la modernisation), ont contribué à rallier de plus en plus une partie croissante des Ecossais aux thèses autonomistes, voire séparatistes.» (Petrella 1978: 72). Sartre (1971: XVII) évoque un processus semblable, lorsqu'il affirme que «les Espagnols surexploitent les Basques *parce que ceux-ci sont Basques*. Sans jamais l'avouer officiellement, ils sont convaincus que les Basques sont *autres*, ethniquement et culturellement.»

Ces deux analyses ne sauraient s'appliquer intégralement à tous les conflits ethno-régionaux. Il n'en reste pas moins que des phénomènes du même type peuvent être observés dans de nombreux cas. La domination économique des minorités nationales, avec toutes ses conséquences sociales, s'est même accentuée à la faveur des différentes crises qui se sont succédées depuis le milieu des années septante, et en raison d'une centralisation toujours plus forte des activités économiques. Ce processus, inhérent au fonctionnement de l'économie libérale, ne peut que se renforcer lorsqu'une périphérie se trouve en face d'un Etat centralisé, comme la France, qui cherche à imposer un modèle culturel unique. Par contre, les systèmes régionalisés ou fédéralistes sont susceptibles d'apporter quelques correctifs à cette évolution.

A partir de ces constats, d'aucuns soulignent que les revendications des minorités nationales se heurtent à une alliance objective des Etats – surtout lorsqu'ils sont centralisés – et de l'économie libérale. Lafont (1976: 15) en est convaincu s'agissant de la France: «Nous croyons que le responsable du dépérissement non tant des régions françaises que des sociétés régionales est double: le capitalisme autant que l'Etat centralisé. Le colonisateur est à chercher dans cette alliance, à dénoncer sous ces deux faces.» Pour appuyer cette affirmation, Lafont (1976: 76) note que dans certains cas (conflit du Joint breton, lutte du Larzac, revendications des travailleurs du Languedoc), les organisations autonomistes ou régionalistes ont marché de pair avec les mouvements paysan et ouvrier. Il faut encore noter que la langue, principale manifestation de l'appartenance ethno-culturelle, n'est pas neutre du point de vue

de ses rapports avec les différentes classes sociales et, plus généralement, dans les relations de pouvoir. De ce point de vue, toute l'histoire montre qu'il existe des langues dominantes et des langues dominées, comme en attestent les travaux de Calvet (1979, 1987) et de Lapierre (1988).

IV. Entre l'Etat-nation et l'Europe

D'un point de vue strictement économique, la construction européenne est susceptible d'exacerber, dans certains cas, le clivage centre-périphérie, ou du moins d'accroître les inégalités entre régions.

Aujourd'hui déjà, les disparités sont très fortes. Le taux de chômage varie entre 2,7% à Stuttgart et 25,4% en Andalousie. Ce phénomène s'observe aussi à l'intérieur d'un même pays. En Italie, on trouve à la fois l'un des taux de chômage les plus bas (2,4% au Val d'Aoste) et l'un des plus élevés (22,6% en Calabre) du continent. Les dix régions les plus riches d'Europe (Hambourg, Ile de France, Brême, Frise hollandaise, etc.) accumulent un revenu trois fois supérieur aux plus pauvres (l'Algarve au Portugal et de nombreuses régions grecques dont la Crête)¹.

Avec le marché unique de 1993, l'ouverture des frontières pour 345 millions de consommateurs va accroître la compétition, non seulement entre les entreprises et les pays, mais aussi entre les régions, ce qui ne pourra qu'aggraver certains déséquilibres. Selon Kneschaurek, «ces différences se renforceront encore dans le cadre du processus d'intégration européenne»². A son avis, le rôle de locomotive sera assumé en Europe par quatre «dragons», c'est-à-dire par les quatre régions qui connaissent la plus forte croissance économique et qui forment la «Dorsale européenne»: la Catalogne en Espagne, la Lombardie en Italie, le Baden-Württemberg en Allemagne et la zone française Rhône-Alpes. Ces régions ne représentent que 8% de la population de la Communauté, mais 12% de son produit intérieur brut (PIB). A l'inverse, la plupart des régions attardées, qui se situent au Sud et au Nord-Ouest de la périphérie de la Communauté (Irlande, Portugal, Grèce, certaines parties de l'Espagne et de l'Italie), n'amélioreront pratiquement pas leur position au cours de la prochaine décennie. Autres zones à problèmes, les régions rurales, menacées par la modernisation agricole et l'exode, et les régions possédant une industrie déclinante et vieillie, comme les régions minières et sidérurgiques de la Saare, dans le Sud-Ouest de l'Allemagne. Condition nécessaire, le développement des tensions socio-économiques entre le centre et la périphérie n'est cependant pas suffisant pour déboucher sur une forte mobilisation ethno-culturelle, laquelle suppose aussi l'existence de discriminations linguistiques et/ou religieuses. Celles-ci étaient assurément présentes dans les nombreuses mobilisations autonomistes ou indépendantistes qui ont connu une brusque accélération des trois dernières décennies. Faut-il pour autant en déduire que la «donne» régionale est sur le point de connaître des changements

1 Willy Boder, «La Suisse», 29 septembre 1991.

2 «Le Démocrate», 27 décembre 1991.

essentiels? Evoquant à la fois la Yougoslavie, l'Ukraine, le Haut-Adige, le Val d'Aoste, l'idée d'un «Super-canton» du Jura et un sondage montrant que la majorité des Genevois et des Vaudois étaient favorables à la réunion de leurs deux cantons, le rédacteur en chef de «L'Hebdo» faisait précéder, voici quelque temps, son éditorial d'un titre hautement symbolique: «Et de Rougemont souriait dans sa tombe ...»³ Il soulignait que cette actualité galopante pouvait se résumer en trois tendances profondes:

- effacement progressif des frontières nationales dans l'Europe des Douze;
- dislocation d'Etats artificiellement soudés dans une idéologie totalitaire; réaffirmation de ce que l'on qualifie parfois abusivement de «nationalismes», faute de concept plus adéquat;
- coopération accrue entre les microrégions pour faire face à une concurrence de plus en plus internationale.

D'où cette affirmation: «Ces forces ne sont contradictoires qu'en apparence. Elles signalent simplement que nous sommes en train de vivre, dans des convulsions certes douloureuses, la naissance de l'Europe des régions prophétisée par Denis de Rougemont il y a quarante ans.»⁴ Nous pouvons partager plusieurs éléments de cette analyse, mais elle nous paraît erronée dans sa conclusion, en ce sens qu'elle participe de ce mythe selon lequel l'Europe des régions est à la porte. Bien sûr, dans certains pays (France, Italie et surtout Espagne), les régions ont obtenu quelques pouvoirs supplémentaires. Parallèlement, on a pu observer la formation de plusieurs entités transfrontalières (Communauté de travail du Jura, Regio Basiliensis, Communauté des régions alpines, etc.). Mais ces réformes et ces innovations ne peuvent pas modifier fondamentalement les données du clivage centre-périphérie et de sa variante nationaliste. Et cela pour deux raisons essentielles, étroitement liées. Premièrement, les progrès accomplis sur le plan de la construction européenne ne sont pas encore suffisants pour menacer l'existence des Etats-nations. Deuxièmement, l'union politique de l'Europe accuse encore beaucoup trop de retard sur son intégration économique.

Pisani (1991: 14) le remarque à juste titre: «L'Etat-nation, éclairé par la patrie, est le modèle sur lequel, peu ou prou, se sont construits tous les agrégats politiques nationaux. Les Etats fédéraux eux-mêmes n'échappent pas à la règle commune.» Dans la plupart des cas, cet Etat-nation, en s'appuyant sur la notion d'unité du peuple, s'est montré unificateur, destructeur des différences. Car cet Etat, tout en reconnaissant l'égalité des droits, fondement de la citoyenneté et d'une adhésion civique à la nation (par opposition à l'identité ethnique), postulait aussi l'indivisibilité du territoire. «L'édification de l'Etat-nation requérait l'unification linguistique du pays. La conscription, la centralisation administrative et, plus tard, la diffusion de l'enseignement primaire ont largement contribué à la découverte progressive des peuples à l'Etat-nation.» (Rigaux 1991: 37). Cette conception, largement dominante,

3 Jean-Claude Pécelet, «L'Hebdo», 5 septembre 1991.

4 Ibid.

n'a cependant pas empêché l'apparition ou la renaissance de conflits nationalitaires dans la plupart des pays d'Europe. Mis à part quelques cas exceptionnels (Jura, Irlande, certaines régions espagnoles), aucune de ces mobilisations n'a toutefois débouché sur une solution, ne serait-ce que partielle.

Peut-il en aller autrement sur la scène européenne? Pour s'en tenir au cas de la Communauté, force est d'admettre que depuis la signature du Traité de Rome, en 1957, elle n'a rien fait pour essayer de résoudre les problèmes minoritaires que connaissent plusieurs de ses membres. «Introduire une dimension européenne dans ces conflits permettrait-il des ouvertures nouvelles? Cela n'est pas évident et, jusqu'ici, aucun élément de preuve n'en a été apporté. Une tentative de faire débattre certains aspects des problèmes de l'Irlande du Nord dans le Parlement européen a tourné court, devant l'opposition catégorique tant du gouvernement que des parlementaires britanniques.» (Noël 1991: 47.) Les dirigeants français n'ont pas une conception différente de celle de leurs homologues britanniques, puisque selon François Mitterrand, «la plupart des conflits inter-ethniques d'aujourd'hui relèvent encore du droit interne»⁵. Ce constat tient de l'évidence, mais en même temps, il masque une volonté d'opposition profonde à l'élaboration d'un droit international, ou du moins européen, relatif aux conflits nationalitaires. Giordan (1991: 60) ne s'y trompe pas, lorsqu'il affirme: «Ce qui freine la mise en œuvre de «formules ad hoc» pour intervenir dans des conflits «inter-ethniques», à l'intérieur de tel ou tel Etat, c'est justement la priorité donnée à la défense de l'intégrité des Etats. La crainte des revendications des propres minorités de chaque Etat joue certainement un rôle important.»

Concrètement, François Mitterrand ne saurait donc soutenir un «règlement européen» du problème irlandais, sous peine de voir les Basques ou les Bretons s'en prévaloir. A l'inverse, le gouvernement anglais prendrait de sérieux risques dans le conflit irlandais s'il décidait de favoriser une solution européenne de la question corse.

Certes, en 1957, le Traité de Rome a inauguré certaines formes de dépassement de l'Etat-nation, et l'évolution en cours (avènement du grand marché unique, création d'une Banque centrale et d'une monnaie européennes, etc.) ne peuvent qu'approfondir cette tendance. Mais si les transformations sont importantes dans le domaine économique, elles sont encore très timides sur le plan politique. Lafont (1991b: 225) met bien en évidence ce double cheminement contradictoire: «Depuis les lendemains de la Deuxième Guerre mondiale, le projet européen politique, celui d'une confédération pacifique, a été remplacé par celui d'une union économique libérale. Il ne faut jamais oublier que la CECA (réd.: Communauté européenne du charbon et de l'acier) d'abord, la CEE ensuite, l'Acte unique enfin sont les palliatifs de l'échec fédéraliste européen, qui fut spécialement l'échec d'un Jean Monnet, père, trahi et président démissionnaire en 1955. Contre la menace d'institutions démocratiques communautaires, périodiquement définies et refusées (un Parlement légiférant et contrôlant, une assemblée des régions, un exécutif responsable, une présidence libérée du niveau étatique), les Etats ont d'emblée repris leurs billes.»

5 François Mitterrand, Discours prononcé à Berlin, 19 septembre 1991.

Ce décalage a des conséquences capitales. A savoir que l'avènement d'un énorme marché européen, générateur de croissance économique et de consommation accrue, mais aussi de tensions sociales et inter-régionales, ne sera guère contrebalancé par des mécanismes de régulation de l'économie, des réductions des inégalités et de protection sociale. Duverger (1990) a résumé cette contradiction dans une formule désormais célèbre, qui sert de titre à l'un de ses livres, «Le lièvre libéral et la tortue européenne». – Le lièvre, on l'aura compris, c'est le libre-échange promis à un développement faramineux, alors que la tortue, c'est l'Europe politique. Cette contradiction est d'autant plus profonde que selon Lafont (1991b: 226), le personnel politique, les gouvernements et les opinions publiques sont entrées, depuis le milieu des années 80, «dans une véritable crise identitaire et de nationalisme cabré». C'est ce que confirme la montée, dans plusieurs pays, des mouvements populistes ou d'extrême-droite, comme le Front national de Jean-Marie Le Pen en France.

Un examen attentif des institutions européennes montre la pertinence de ces deux analyses. L'Europe communautaire – et à fortiori l'éventuel Espace économique européen – n'a de loin pas encore les caractéristiques d'un Etat: absence de véritable gouvernement, parlement aux compétences très limitées, pas de détention du monopole de la violence légitime, au sens wébérien du terme. En décembre 1991, le sommet de Maastricht n'a guère apporté de correctifs. Les chefs d'Etat de l'Europe des Douze ont certes accordé quelques compétences supplémentaires au Parlement européen.⁶ Mais pour l'essentiel, la politique communautaire restera entre les mains des gouvernements nationaux. Aujourd'hui, il n'existe donc encore ni une véritable Europe politique, ni de réelles structures étatiques à cet échelon. S'agissant d'un redimensionnement des conflits opposant un centre à une périphérie, c'est bien là que le bât blesse. Lorsqu'elles s'insèrent dans une perspective nationaliste, les revendications des périphéries visent à quitter une structure étatique, ou du moins à la transformer. Or, pour l'instant, on ne voit guère ce qu'elles pourraient changer dans les structures européennes en vue d'obtenir satisfaction. Et l'on ne voit pas non plus comment cette même Europe pourrait leur venir en aide, inciter les Etats-nations à desserrer leur carcan, dépasser le stade des déclarations d'intention.

V. Quatre périphéries: Corse, Catalogne, Pays basque, Jura

Enoncées en termes généraux, les considérations qui précèdent doivent être nuancées selon les communautés minoritaires et les Etats auxquels on les applique. Un même modèle étatique peut prendre plusieurs formes particulières, notamment en ce qui concerne les relations entre le centre et la périphérie. Même si elle est fortement

6 Le Parlement européen pourra désormais refuser les lois. Il disposera d'un droit de regard sur certaines questions comme la santé, la culture, l'environnement et les grands réseaux de transport. Il pourra en outre approuver la nomination des membres de la Commission européenne et de son président. Mais on est encore loin d'un véritable partage du pouvoir et des tâches, d'un Parlement ayant de larges compétences, une véritable fonction législative et exerçant un contrôle important sur l'exécutif.

ancrée dans le concept d'Etat-nation, la domination des «marges» ne relève donc pas forcément de la fatalité. C'est ce que nous allons voir en examinant les rapports de quatre périphéries avec leur centre: Corse, Catalogne, Pays basque et Jura (suisse). Ce choix permettra d'utiles comparaisons: la Corse appartient à l'Etat français, l'un des plus centralistes du monde, alors qu'en Catalogne, la conquête de l'autonomie régionale, favorisée par la décentralisation espagnole, est allée de pair avec une forte adhésion au projet européen. Les Basques vivent pour leur part dans deux pays qui ont une attitude très différente face aux revendications nationalitaires. Quant au conflit jurassien, il s'inscrit à la fois dans le cadre d'un Etat fédéraliste, la Suisse, et dans celui d'un canton unitaire, Berne. Il faut aussi noter que les trois premières régions appartiennent à un Etat membre de la Communauté européenne (CE), alors que le Jura est situé dans un pays qui n'en fait pas (encore) partie, mais qui, dans un premier temps, pourrait s'intégrer à un ensemble plus vaste, l'Espace économique européen (EEE).

La France est – et restera encore longtemps – le pays d'Europe occidentale le plus réfractaire aux revendications périphériques et minoritaires. Le récent débat relatif au statut de la *Corse* en fournit la dernière démonstration. Soumis en 1991 à l'Assemblée nationale, le projet gouvernemental s'ouvrait par le préambule suivant: «La République française garantit à la communauté historique et culturelle que constitue le peuple corse, *composante du peuple français*, les droits à la préservation de son identité culturelle et à la défense de ses intérêts économiques et sociaux spécifiques. Ces droits *liés à l'insularité* s'exercent *dans le respect de l'unité nationale*, dans le cadre de la Constitution, des lois de la République et du présent statut.»

Dans la mesure où le gouvernement souhaitait faire un petit pas en direction des nationalistes corses, ce texte ne pouvait guère être plus modéré. Mais au terme de la procédure, le Conseil constitutionnel n'a rien voulu savoir de la notion de peuple corse. Selon Lafont (1991a: 239/240), ce verdict est «d'une parfaite indigence. Il désigne le point d'opacité de l'identité française républicaine, que les meilleures plumes cernent d'évolutions habiles sans jamais réduire la contradiction, il les condamne.» Cette analyse est d'autant plus judicieuse que si c'est essentiellement la droite qui a contesté la notion de peuple corse devant le Parlement, la décision du Conseil constitutionnel a ravi une partie de la gauche, en particulier «Socialisme et République», le courant du PS français animé par Jean-Pierre Chevènement.

En raison du «déficit politique» observé dans la construction européenne, cette attitude dominée par le centralisme et la pensée jacobine ne devrait pas changer à brève et à moyenne échéance. Autrement dit, les institutions européennes, même si elles en avaient la volonté, ne pourraient guère influencer la doctrine et la pratique dominantes en France à l'égard de la Corse ou d'autres minorités, faute d'instruments adéquats.

Il en va différemment en *Catalogne*, comme le souligne encore Lafont (1991a: 201): «Dès les lendemains du franquisme, l'alliance de la «Banca catalana» et du projet politique s'est nouée directement dans la personne de Jordi Pujol, le banquier devenu président de la «Generalitat» autonome. Son parti, «Convergència Democràtica», résolu à «faire un pays», a joué à fond la carte de l'économie libérale avancée. Plongeant ses racines dans une bourgeoisie nationale catholique liée

historiquement à la modernisation voulue par l'Opus Dei, bien que farouchement anti-castillane, encore que protestant sans arrêt contre la castillinisation de Barcelone, le pouvoir que gère ce parti majoritaire projette en Europe l'aventure catalane née au XIX^e siècle.»

Cette situation n'est pas due au hasard. La Catalogne a une longue tradition autonomiste, qui s'est notamment manifestée pendant la Guerre civile espagnole. Après la chute de Franco, la décentralisation progressivement mise en place en Espagne a offert un cadre plus approprié à l'expression de cette quête d'autonomie.⁷ L'évolution des structures de l'Etat central n'explique cependant pas tout. La «montée» de la Catalogne, qui est en passe de devenir l'une des plus puissantes régions d'Europe, tient aussi au fait que dans ce cas, le développement inégal est en quelque sorte inversé: périphérie politique, la Catalogne est depuis longtemps un «centre» économique. Cela lui a permis de recourir assez massivement aux investissements étrangers, et d'avoir de grandes ambitions en ce qui concerne le désenclavement de son territoire, comme son projet de raccordement au réseau continental des trains à grande vitesse (TGV). Avec le renforcement du processus d'intégration, ces tendances sont appelées à se développer, ce qui fait dire à Lafont (1991a: 202) que la Catalogne a «une politique de restructuration de l'espace européen».

Le cas du *Pays basque* est plus complexe, car cette communauté culturelle est partagée entre l'Espagne et la France, et ces deux Etats, n'ont ni la même structure étatique, ni la même politique à l'égard de leurs périphéries.

Malgré la division de leur territoire, les Basques ont su conserver leurs traditions, leur culture et leur langue. La situation diffère cependant de part et d'autre de la frontière. En Euzkadi Sud (provinces de Guiposcoa, Biscaye, Alava et Navarre), on recense un demi-million de bascophones, pour une population globale de 2,5 millions d'habitants. En Euzkadi Nord (provinces du Labourd, de Basse-Navarre et de Soule), les bascophones sont tombés en-dessous du seuil des 100 000, pour une population totale de 250 000 habitants. En termes mathématiques, le rapport entre bascophones et non-bascophones est plus favorable sur territoire français. Mais ces proportions sont trompeuses. D'abord parce qu'un groupe culturel comprenant moins de 100 000 locuteurs a une capacité de résistance moindre qu'une communauté de 500 000 personnes. Ensuite parce qu'en Euzkadi du Sud, le basque est présent dans toute la vie culturelle, éducative, sociale et économique, alors qu'au nord des Pyrénées, il se limite toujours plus au cercle familial.

Ces différences tiennent essentiellement au fait qu'en France, l'assimilation linguistique, surtout depuis la Révolution française, a été beaucoup plus violente qu'en Espagne. Lafont (1991a: 31) ajoute que les Basques «ont, surtout en Espagne, bâti leur littérature, trouvé avec l'industrialisation de leur pays une bourgeoisie nationale et abordé ainsi l'époque contemporaine sous une revendication d'autonomie». Cette autonomie leur avait été promise et accordée par les dirigeants de la République espagnole, mais la Guerre civile et la victoire des franquistes en ont décidé autrement. Après la mort de Franco et parallèlement au processus de

7 L'aspiration à l'autonomie a encore gagné du terrain en Catalogne lors des élections régionales de 1992. A cette occasion, la sensibilité nationaliste a obtenu l'adhésion de 55% des votants, dont 46,5% ont cependant choisi le nationalisme modéré de Convergence et Union.

démocratisation, les Basques ont toutefois conquis un nouveau statut. S'il ne donne pas entière satisfaction aux indépendantistes de l'ETA et à «Herri Batasuna», branche politique de l'organisation terroriste, il leur accorde tout de même une large autonomie. Celle-ci concerne les domaines les plus divers: travaux publics, urbanisme, sécurité sociale, droit du travail, et surtout trois secteurs essentiels à la définition d'une politique originale, à savoir l'ordre public, l'éducation et la fiscalité. Sur sol français, en revanche, la décentralisation instaurée à partir du début des années quatre-vingt n'a pas fondamentalement amélioré la situation des bascophones.

L'intégration croissante de la France et de l'Espagne au sein de la Communauté va-t-elle atténuer ces différences, favoriser un rapprochement entre les Basques qui vivent des deux côtés de la frontière? C'est la thèse que soutient Letamendia (1990: 308), pour qui la construction européenne «modifie en profondeur les données du problème basque. L'entente franco-espagnole, renforcée par la proximité des vues des socialistes au pouvoir dans les deux pays, permet la mise en place d'une politique commune aux deux Etats. De même, la mise en œuvre de la régionalisation en France et l'approfondissement de l'Etat des autonomies en Espagne conduisent à l'établissement de contacts et de relations de coopération entre collectivités territoriales frontalières.» Partiellement conforme à nos vues, ce jugement relève cependant d'une conception assez technocratique des choses, et nous paraît trop optimiste, pour trois raisons majeures:

1. Il est fort probable que les attitudes fondamentalement différentes de la France et de l'Espagne à l'égard de leurs périphéries subsisteront encore durant quelques décennies, en raison des insuffisances de l'Europe politique.
2. La capacité de défense de la périphérie est beaucoup plus forte au nord qu'au sud des Pyrénées. Des autonomistes aux indépendantistes, les nationalistes basques expriment une volonté nettement majoritaire parmi les citoyens d'Euzkadi Sud. Par contre, sur territoire français, les mouvements basques ne représentent qu'environ 6% de l'électorat, même si une soixantaine d'élus nationalistes sont entrés dans les exécutifs communaux de la région lors des élections municipales de 1989.
3. Les différentes libertés de circulation (personnes, capitaux, etc.) vont bien sûr favoriser une augmentation des échanges entre les deux parties du Pays basque. Il n'est cependant pas certain qu'elle contribuera à la défense de son identité culturelle et linguistique. L'accélération des brassages de populations pourrait au contraire la menacer davantage, comme le fait déjà l'expansion touristique, en particulier du côté français.

Cette vue prospective paraîtra peut-être trop sombre, et il faudra attendre quelques années avant de pouvoir trancher. Mais ce qui est certain, c'est que jusqu'ici, «l'Europe des polices» est celle qui s'est manifestée le plus concrètement au Pays basque. Même si elle a parfois connu des tiraillements, la collaboration policière franco-espagnole a en effet permis l'arrestation de plusieurs commandos terroristes.

Parmi les quatre périphéries que nous avons retenues, le *Jura* (suisse) est la seule région qui n'est pas englobée dans un pays membre de la Communauté, mais qui, dans un premier temps, pourrait s'intégrer au vaste Espace économique européen (EEE). Le cas du Jura présente d'autres traits originaux. La mobilisation des autonomistes jurassiens a pris naissance dans un Etat fédéraliste, et c'est à l'intérieur du canton de Berne, unitaire, que s'est développé le clivage centre-périphérie. Le conflit a en outre débouché sur la création d'un nouveau canton,⁸ lequel n'a cependant pas apporté une solution définitive à la «Question jurassienne». Victimes du système des plébiscites en cascades de 1974 et 1975, les autonomistes poursuivent la lutte dans les trois districts jurassiens demeurés bernois, dans le but d'aboutir à la réunification du Jura.

Affirmer qu'à court et moyen terme, l'intégration européenne ne favorisera guère la réalisation de cet objectif est presque une vérité de la Palice. Car tant que la Suisse ne fera pas partie de la Communauté, les acquis de l'Europe politique, déjà peu substantiels (et pour ainsi dire inexistant dans le cadre de l'EEE), ne s'y feront guère sentir. En outre, même si une partie des prérogatives de l'Etat fédéral vont disparaître, ou du moins diminuer, avec la construction européenne, cela ne signifie pas encore que la notion de pouvoir cantonal sera complètement anéantie. Certes, les cantons verront aussi leurs compétences redéfinies, mais il garderont encore d'importantes tranches de souveraineté, notamment en ce qui concerne la protection et l'organisation de leur territoire.

Malgré cela, «l'effet européen» s'est déjà manifesté concrètement dans le cas du Jura, de deux manières au moins:

1. En 1985 a été fondée la Communauté de travail du Jura (CTJ). Groupant les cantons suisses du Jura, de Berne, de Neuchâtel et de Vaud, ainsi que les départements français du Jura, du Doubs, de Haute-Saône et le Territoire de Belfort, la CTJ vise à développer une coopération transfrontalière aussi large que possible, touchant les domaines les plus divers: voies de communication, développement économique, environnement, tourisme, culture, formation professionnelle. La naissance de la CTJ s'inscrit fondamentalement dans une problématique européenne, dans un très vaste mouvement: presque partout en Europe, des régions essaient d'effacer la frontière qui les sépare, collaborent de plus en plus pour se préparer aux défis du XXI^e siècle.
2. En 1990, Jacques Hirt, maire de La Neuveville, a proposé de réunir au sein d'un même Etat confédéré l'actuel canton du Jura, le Jura-Sud resté bernois et le canton de Neuchâtel. L'auteur de cette proposition estime qu'aujourd'hui, elle a plus de chances de favoriser un règlement définitif de la «Question jurassienne» que les scénarios traditionnels (canton du Jura formé des six districts francophones du Jura, deux demi-cantons, incorporation à l'Etat jurassien des communes du Jura bernois qui ont déjà une majorité autonomiste). A l'époque, Jacques Hirt avait

8 Dans le Jura, le scrutin d'autodétermination a eu lieu le 23 juin 1974, et c'est le 24 septembre 1978 que le peuple et les cantons suisses ont ratifié cette volonté.

aussi inséré son projet dans une problématique plus large, en soulignant que les trois régions ont des intérêts communs, notamment en ce qui concerne leurs structures économiques et leurs relations avec la France. Il ajoutait qu' «à l'heure de l'Europe, il n'est plus guère concevable d'avoir trois systèmes scolaires différents sur un si petit territoire»⁹.

Le projet de Jacques Hirt a certes encore une dimension utopique, mais il est révélateur d'une transformation des mentalités, ainsi que d'un possible apport européen au règlement, ou du moins au redimensionnement de ce conflit minoritaire. Mieux, par rapport aux autres propositions visant à apporter une solution à la «Question jurassienne», cette stratégie fondée sur la création d'un «Super-Jura» est probablement celle qui tient le mieux compte des transformations en cours sur la scène européenne. Dans cette perspective, en effet, la question de savoir si le Jura-Nord, catholique et francophone, peut cohabiter avec le Jura-Sud, réformé et où vivent de nombreux immigrés alémaniques, perd de sa signification, au profit de cette interrogation: Considérée individuellement, chacune des composantes (Canton du Jura, Jura bernois, Canton de Neuchâtel) de l'arc jurassien atteint-elle ce que les économistes appellent la «taille critique» européenne? Selon le ministre jurassien François Lachat, la réponse est négative, surtout lorsque l'on compare ces trois entités à des régions comme le Baden-Württemberg, Rhône-Alpes ou la Catalogne. Evoquant, voici quelques mois, l'hypothèse d'un «Super-Jura», François Lachat ajoutait: «On fait plus et mieux à plusieurs que chacun séparément. Ce constat doit devenir un réflexe. Le défi européen et l'effondrement à l'Est nous obligent à repenser le cadre institutionnel dans le sens du redimensionnement. Aucune hypothèse ne doit donc être exclue au départ.»¹⁰ Cette réflexion présente une certaine analogie avec le débat en cours dans la région bâloise, suite au dépôt, en février 1992, d'une initiative en faveur de la réunification des deux Bâle. Charles-F. Pochon est du moins d'avis que ce projet s'inscrit désormais dans une perspective européenne: «Et puisque nous parlons de Bâle et de l'Europe, il convient de mettre en évidence l'initiative qui vient d'être déposée dans le demi-canton citadin et qui propose une adhésion au canton de Bâle-Campagne, capitale Liestal. Si, après l'absorption du Laufonnais, cet avant-dernier membre de l'alliance confédérale réunissait ses deux parties séparées, le poids des partenaires suisses de la région pourrait se mesurer avec celui de l'Alsace et du sud du Pays de Bade.»¹¹

A côté de ces atouts (ou de ces nécessités) socio-économiques, le cadre européen est-il susceptible d'offrir des moyens politiques supplémentaires aux partisans de la réunification du Jura? Selon le journaliste Xavier Pellegrini, spécialiste des affaires européennes, le processus d'intégration en cours aura pour effet «d'éroder les pouvoirs des Etats nationaux. Au profit de Bruxelles pour les tâches continentales, mais aussi des régions, des entreprises, des individus: la Communauté est une formidable machine à déréglementer. Cette dispersion du pouvoir est favorable aux

9 «La Suisse», 9 septembre 1990.

10 «PDC-Jura», décembre 1991, p. 3.

11 «Domaine public», 5 mars 1992.

minorités. En Suisse, la marge de manœuvre des Romands serait plus grande.»¹² Si cette analyse prospective se vérifie, les conflits ethno-régionaux émergeront davantage sur la scène européenne. Dans le cas du Jura, une telle évolution *pourrait* avoir deux conséquences pratiques majeures. D'une part le développement d'un conflit arbitré non plus par la Confédération, mais par les institutions européennes. D'autre part l'organisation de nouveaux plébiscites d'autodétermination, fondés non pas sur le droit positif interne, mais sur le droit international public. La possibilité de réaliser ce double projet implique cependant l'existence d'une Europe politique forte. Or, malgré les quelques progrès enregistrés à Maastricht, cette Europe politique tarde à se mettre en place.

VI. Bilan et perspectives

Nous pensons avoir montré que malgré l'accélération de la construction de l'Europe, les Etats-nations ne sont pas en voie de disparition, du moins à court et moyen terme. C'est donc en leur sein que les conflits du type centre-périphérie continueront de se développer. Cette règle est quasi absolue pour les Etats très centralisés, comme la France. Dans les pays qui sont dotés de structures moins rigides, plus décentralisées, le processus d'intégration européenne devrait en revanche contribuer à renforcer le poids et l'autonomie des régions. L'exemple de la Catalogne est à cet égard probant. Les libertés de circulation (personnes, capitaux, etc.) sur lesquelles reposent le futur grand marché unique devraient par ailleurs atténuer les frontières entre les Etats, favoriser le développement des entités et des régions transfrontalières. Le cas de la Communauté de travail du Jura (CTJ) est révélateur sur ce point, même si une partie de ses partenaires (les cantons de l'arc jurassien) ne font pas partie d'un pays membre de la Communauté.

Cependant, on est encore loin de l'Europe des régions que Denis de Rougemont appelait de ses vœux. D'ailleurs, «pour qu'une telle Europe puisse se réaliser, il faudrait postuler non seulement la transformation des Etats, mais leur disparition pure et simple!» (Giordan 1991: 79). Pour les partisans d'une Europe des régions, la mise en place d'un système institutionnel européen accordant une représentation aussi bien aux Etats qu'aux régions représente par conséquent «le maximum d'espoir possible». Espoir mais aussi défi, qui consiste à mettre au point «une structure communautaire qui prévoit d'associer les nationalités autonomes à la direction de l'Europe. Il n'est pas absurde d'imaginer un Conseil européen où le président de la Catalogne autonome siège à côté du président espagnol» (Giordan 1991: 79/80). Dans cet esprit, on pourrait par exemple imaginer la création d'un Parlement européen bicaméral, inspiré notamment du modèle helvétique: les députés de la première Chambre seraient élus dans le cadre étatique national, ceux de la seconde à l'échelle des régions. Ce système à deux têtes assurerait sans doute une meilleure protection des cultures et des langues minoritaires (basque, breton, gaélique, sarde, etc.), tout en permettant une réelle expression politique des conflits opposant un centre à une périphérie.

12 «Le Nouveau Quotidien», 14 mars 1992.

Dans ce domaine complexe, il n'y a en fait aucune certitude, mais des réalités juxtaposées et souvent contradictoires, comme l'explique Riccardo Petrella, haut fonctionnaire de la Communauté et spécialiste des cultures régionales en Europe: «En tant que tel, le grand marché ne va pas favoriser l'Europe des régions. Celle-ci dépend bien davantage de l'existence d'une Europe politique et démocratique, et d'une Europe sociale. Considéré isolément, le grand marché renforcera la position des régions qui sont déjà économiquement fortes aujourd'hui, comme Rhônes-Alpes ou la Lombardie. Je remarque toutefois que grâce aux institutions de la Communauté, les régions émergent, se font reconnaître sur la scène européenne. Les Basques, les Corses, les Ecossais ou les Gallois peuvent, par exemple, mieux s'exprimer au Parlement européen que dans les différents parlements nationaux. Ces dernières années, de très nombreuses représentations régionales se sont, en outre, ouvertes à Bruxelles, où elles font en particulier un travail de lobby. Les Flamands et les Wallons misent aussi beaucoup sur l'Europe pour trouver une solution au conflit communautaire belge, et il en ira peut-être un jour de même pour les Tchèques et les Slovaques. Tous ces exemples montrent que pour beaucoup de régions, l'Europe est une attente importante, qu'elle ouvre des perspectives intéressantes et des voies nouvelles. Ce qui ne signifie pas qu'elles seront automatiquement utilisées.»¹³

A côté des communautés territoriales périphériques, il conviendrait aussi de favoriser l'épanouissement des minorités culturelles non territoriales (immigrés, Tsiganes, Musulmans, etc.). «Une Europe garantissant l'existence des autonomies et protégeant ses minorités constituera sans nul doute un rempart contre les périls nationalistes qui se font de nouveau menaçants. Cette perspective ouvre la possibilité d'un progrès de la démocratie et permettra, c'est mon souhait, d'en finir avec les célébrations identitaires qui ont écrit depuis deux siècles notre histoire commune en lettres de feu et de sang.» (Giordan 1991: 83) Cette double démarche est assurément le prix à payer pour l'avènement d'une Europe à la fois soudée et multiculturelle.

Bibliographie

- Badie, Bertrand (1988). *Le développement politique*, Paris: Economica.
- Bistolfi Robert (1991). «Dynamiques minoritaires et citoyenneté», *L'Événement européen* 16: 231–261.
- Brémond, Janine (1990). *L'Europe de 1993. Espoirs et risques*, Paris: Hatier.
- Breton, Roland (1981). *Les ethnies*. Paris: PUF.
- Brie, Christian de (1989). «Le couple Etat-nation en instance de divorce», *Le Monde diplomatique*, mai: 20–21.
- Calvet, Jean-Louis (1979). *Linguistique et colonialisme. Petit traité de glottophagie*, Paris: Payot.
- Calvet, Jean-Louis (1987). *La guerre des langues et les politiques linguistiques*, Paris: Payot.
- Carrère d'Encause, Hélène (1990). *La gloire des nations ou la fin de l'Empire soviétique*: Paris, Fayard.
- Chaliand, Gérard (1985). *Les minorités à l'âge de l'Etat-nation*, Paris: Fayard.
- Charlot, Jean et Monica (1985). «Les groupes politiques et leur environnement», in *Grawitz/Leca* (1985): 429–495, vol. 3.
- Chesneaux, Jean (1981). «Dissidences régionales et crise de l'Etat-nation en Europe occidentale», *Le Monde diplomatique*, avril. 22/23.
- Collins, Roger (1991). *Les Basques*, Paris: Librairie académique Perrin.

13 «D'Autre Part», No 10, avril 1992.

- Dulong, Renaud (1978a). «Enjeu régional et luttes sociales», *Economie et Humanisme* 241: 7–18.
- Dulong, Renaud (1978b). *Les régions, l'Etat et la Société locale*, Paris: PUF.
- Duverger, Maurice. *Le lièvre libéral et la tortue européenne*. Paris: Albin Michel.
- Fougeyrollas, Pierre (1987). *La Nation. Essai et déclin des sociétés modernes*, Paris: Fayard.
- Giordan, Henri (1982). *Démocratie culturelle et droit à la différence. Rapport au ministre de la culture*, Paris: La Documentation française.
- Giordan, Henri (1991). «Les minorités contre les périls nationalistes», *L'Événement européen* 16: 59–83.
- Gras, Solange et Christian (1982). *La révolte des régions d'Europe occidentale de 1916 à nos jours*, Paris: PUF.
- Halimi, Gisèle (1971). *Le procès de Burgos*, Paris: Gallimard.
- Hechter, Michael (1975). *Internal Colonialism. The Celtic fringe in British national development 1539–1966*, Berkeley/Los Angeles.
- Labro, Michel (1977). *La question corse*, Paris: Entente.
- Lafont, Robert (1967). *La révolution régionaliste*, Paris: Gallimard.
- Lafont, Robert (1976). *Autonomie. De la région à l'autogestion*, Paris: Gallimard.
- Lafont, Robert (1991a). *Nous, peuple européen*. Paris: Kimé.
- Lafont Robert (1991b). «Espace européen, espace civique», *L'Événement européen* 16: 205–229.
- Lapierre, Jean-William (1988). *Le pouvoir politique et les langues*, Paris: PUF.
- Letamendia, Pierre (1990). «Pays basque. A la recherche d'une paix introuvable», *Universalia*: 305–308.
- Lipset, Seymour/Rokkan, Stein (1967). *Party Systems and Voter Alignments*, New York: Free Press.
- Maugué, Pierre (1979). *Contre l'Etat-nation*, Paris: Denoël.
- Mény, Yves (1988). *Politique comparée. Les démocraties: Etats-Unis, France, Grande-Bretagne, Italie, RFA*, Paris: Montchrestien.
- Morin, Edgar (1987). *Penser l'Europe*, Paris: Gallimard.
- Noël Emilie (1991). «L'Europe communautaire et ses Etats-nations», *L'Événement européen* 16: 43–50.
- Ottavi, Antoine (1979). *Des Corses à part entière*, Paris: Seuil.
- Oyhamburu, Philippe (1980). *L'irréductible phénomène basque*, Paris: Entente.
- Person, Yves (1973). «Impérialisme linguistique et colonialisme», *Les Temps modernes* 324–325–326: 90–118.
- Petrella, Riccardo (1978). *La renaissance des cultures régionales en Europe*, Paris: Entente.
- Pisani, Edgar (1991). «Etre ensemble, faire ensemble», *L'Événement européen* 16: 11–20.
- Poizat-Costa, Marie-Françoise (1987). *Le problème corse. Essai d'anthropologie philosophique*, Paris: L'Harmattan.
- Quéré, Louis (1978). «Les mouvements nationalitaires et les transformations sociales», *Economie et Humanisme* 241: 19–35.
- Rennwald, Jean-Claude (1984). *La Question jurassienne*, Paris: Entente.
- Rennwald, Jean-Claude (1989). «Nous sommes tous des Juifs allemands», *D'Autre Part* 4: 8–13.
- Rigaux, François (1991). «Peuple et minorités. Poids du passé, incertitude de l'avenir», *L'Événement européen* 16: 33–42.
- Rokkan, Stein (1970). *Citizens, Elections, Parties*, Oslo: University Press.
- Rokkan, Stein/Urwin Derek W. (1983). *Economy, Territory, Identity. Politics of West European Peripheries*, Londres: Sage.
- Rougemont, Denis de (1977). *L'avenir est notre affaire*, Paris: Stock.
- Sartre, Jean-Paul (1971). «Préface», in: Halimi 1971: VII–XXX.
- Seiler, Daniel-Louis (1978). *Les partis politiques en Europe*, Paris: PUF.
- Seiler, Daniel-Louis (1980). *Partis et familles politiques*, Paris: PUF.
- Seiler, Daniel-Louis (1982). *Les partis autonomistes*, Paris: PUF.
- Seiler, Daniel-Louis (1986). *De la comparaison des partis politiques*, Paris: Economica.
- Todd, Emmanuel (1990). *L'invention de l'Europe*, Paris: Seuil.
- Touraine, Alain (1981). *Le pays contre l'Etat. Luttes occitanes*, Paris: Seuil.
- Zalatzway, Istvan (1991): «La question des minorités en Europe centrale et orientale», *L'Événement européen* 16: 101–113.